

Permis d'aménager

COMPTENANT DEL L'IRBAN GENTIE ADS

DEL L'IRBAN GENTIE ADS Pour les de 23 1 SEP. 2020 comprenant ou non des démolitions de permis de capetruire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire specifique cerfa COURRIER ARRI 13406 · Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...). · Vous réalisez une nouvelle construction. · Vous effectuez des travaux sur une construction existante. La présente demande a été recue à la mairie · Votre projet comprend des démolitions. · Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation comle 18 09 2020 Cachet de la in merciale. Dossier transmis: Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre à l'Architecte des Bâtiments de France projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous au Directeur du Parc National renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. au Secrétariat de la Commission Départementa au Secrétariat de la Commission Nationale d'Amén 1 - Identité du demandeur Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la luture autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2 de doit remplir la liche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indique ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes Vous êtes un particulier Madame 🔲 Monsieur 🗆 DDT 65 - SACL/ADS Prénom: Nom: Date et lieu de naissance 24 SEP. 2020 Commune : Date: _____ Département : ______ ARRIVÉE Vous êtes une personne morale Dénomination : APEX ENERGIES Raison sociale : APEX ENERGIES N° SIRET: 1 3 | 8 | 2 | 4 | 9 | 9 | 4 | 9 | 9 | 10 | 0 | 0 | 2 | Type de société (SA, SCI,...): SAS Représentant de la personne morale : Madame 🔲 Monsieur 🗸 Prénom : Pascal Nom: MARGUET 2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : 78 Voie : Allée John Napier CS 60038 Localité : MONTPELLIER Téléphone: 0,4,9,9,6,2,2,6,3,2indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Division territoriale: Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Madame 🔲 Personne morale Monsieur préciser son nom et ses coordonnées : Prénom : **Florence** Nom: VOLLARO ou raison sociale : APEX ENERGIES Adresse : Numéro : 78 Voie : Allée John Napier CS 60038 Localité : MONTPELLIER Code postal : 13,4,0,6,0_{BP} : _____Cedex : 0,2 Si cette personne habite à l'étranger : Pays : ______ Division territoriale : _____ Téléphone: 0, 6, 2, 3, 2, 1, 7, 8, 9, 4indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ______ 🗹 J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : f.vollaro@ apexenergies.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de

l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacité n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : http://www.service-public.fr) ;
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son pachet pour attester la date de dépôt ;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officie de l'administration française : http://www.service-public.fr, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absenge de recours ou de retrait :
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
 - dans le délai de trois mois après la date du perpiis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.
- 1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la dévrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie) Cachet de la mairie :	
Le projet ayant fait l'objet d'une de parmis n°	
déposée à la mairie le :	

2 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

3 - Le terrain						
3.1 - Localisation du (ou des) terra						
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser						
Le terrain est constitué de l'ensemble de	précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.					
Adresse du (ou des) terrain(s)						
Numéro : Voie :						
	Localité : CIZOS	The state of				
Code postal : _6, _5, _2, _3, _0, BP : t	Cedex :					
Références cadastrales¹: (si votre pr page 9) Préfixe: _0_0_0_ Section: _C_ Superficie de la parcelle cadastrale (er		illez renseig	gner la fiche complémentai			
3.2 - Situation juridique du terrain (ces ou de bénéficier d'impositions plus favorable	s données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous p	ermettre de	faire valoir des droits à constru			
Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urba		Oui 🗹	Non 🔲 Je ne sais pas			
Le terrain est-il situé dans un lotisseme	ent?	Oui 🔲	Non 🗹 Je ne sais pas			
Le terrain est-il situé dans une Zone d'A Le terrain fait-il partie d'un remembrem	ent urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui 🗌 Oui 🔲	Non 🗸 Je ne sais pas Non 🗸 Je ne sais pas			
Partenarial (P.U.P) ?	ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	n Oui 🏻 Oui 🗖	Non ☑ Je ne sais pas Non ☑ Je ne sais pas			
Si votre terrain est concerné par l'un de	es cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conr	naissez, les	dates de décision ou d'au			
risation, les numéros et les dénomination						
			olas illes te			
		/				
4 - À remplir pour une demand Si votre projet ne comporte pas d'amenage	de concernant un projet d'aménagemer ments, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de	it construction	0			
Si votre projet ne comporte pas d'amenage	de concernant un projet d'aménagemer ments, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la ou aménagements envisagés (cochez la ou le	construction				
Si votre projet ne comporte pas d'amenage	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la ou aménagements envisagés (cochez la ou le	construction				
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de lis ou aménagements envisagés (cochez la ou le une	construction				
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de les ou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre	construction				
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la ou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de de vacances	construction				
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attraction	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de le sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre e de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés	construction				
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attraction Aménagement d'un golf	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de ns ou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre e de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports	construction	rrespondantes)			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la commu Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attraction Aménagement d'un golf	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de le sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre e de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés	construction	rrespondantes)			
Si votre projet ne comporte pas d'amenage 4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractio Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes at de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités) :	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de uns ou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre e de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs	construction	rrespondantes)			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractio Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes a de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exha	ments, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la ou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre e de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol :	construction	rrespondantes)			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractio Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exha	ments, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la ou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre e de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol :	construction	rrespondantes)			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractio Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes at de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exha	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol :	s cases co	rrespondantes) nes ou			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attraction Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhate Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements ou de résidences mobiles de loisirs Hauteur (pour les exhaussement d'un terrain pour au d'o m², constituant l'habitat permanent	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol :	construction s cases co de caravar surface de	rrespondantes) nes ou plancher totale supérieur			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractio Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes at de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exha Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillement Hauteur (pour les exhaussement Aménagement d'un terrain pour at 40 m², constituant l'habitat permanent Aménagement d'une aire d'accueil Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace re	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol : ents): ents): u moins 2 résidences démontables, créant une de leurs utilisateurs	construction s cases co de caravar surface de ant plus de	rrespondantes) nes ou plancher totale supérieur deux résidences mobiles			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractio Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes at de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhat Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements Hauteur (pour les exhaussement d'un et rain pour at 40 m², constituant l'habitat permanent d'un aménagement d'une aire d'accueil Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace re protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilies	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol : ents): ents): du moins 2 résidences démontables, créant une de leurs utilisateurs ou d'un terrain familial des gens du voyage recevarant quable ou milieu du littoral identifié dans un de le destiné à l'accueil ou à l'information du public, le	de caravar surface de ant plus de	rrespondantes) nes ou plancher totale supérieur deux résidences mobiles urbanisme comme devant é			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractio Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes at de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exha superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements Hauteur (pour les exhaussement Aménagement d'un terrain pour at 40 m², constituant l'habitat permanent d'un m², constituant l'habitat permanent d'un eaire d'accueil Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace reprotégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilie à l'ouverture au public de ces espa	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol : ents): ents): du moins 2 résidences démontables, créant une de leurs utilisateurs ou d'un terrain familial des gens du voyage recevarant quable ou milieu du littoral identifié dans un de le destiné à l'accueil ou à l'information du public, le	construction s cases co de caravar de caravar surface de ant plus de pocument d'u	rrespondantes) nes ou plancher totale supérieur deux résidences mobiles urbanisme comme devant é nt nécessaires à la gestion			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attraction Aménagement d'un parc d'attraction Aménagement d'un polf Aires de stationnement ouvertes au de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhau Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements Hauteur (pour les exhaussement Aménagement d'un terrain pour au d'o m², constituant l'habitat permanent d'un maire d'accueil Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace reprotégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilie à l'ouverture au public de ces espationes dans le périmètre	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs (ussements du sol : ents): ents): tu moins 2 résidences démontables, créant une de leurs utilisateurs ou d'un terrain familial des gens du voyage receviremarquable ou milieu du littoral identifié dans un de le cres ou milieux	de caravar de caravar surface de ant plus de coument d'u	rrespondantes) nes ou plancher totale supérieur deux résidences mobiles urbanisme comme devant é nt nécessaires à la gestion res, conchylicoles, pastorale			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractio Aménagement d'un parc d'attractio Aménagement d'un polf Aires de stationnement ouvertes at de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exha Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillement Hauteur (pour les exhaussement Aménagement d'un terrain pour at menagement d'un eaire d'accueil Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace re protégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilie à l'ouverture au public de ces espa Aménagement situé dans le périmètre Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifie	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol : ents): ents): tu moins 2 résidences démontables, créant une de leurs utilisateurs ou d'un terrain familial des gens du voyage receve emarquable ou milieu du littoral identifié dans un de le destiné à l'accueil ou à l'information du public, le des ou milieux et des activités agricoles, de pêche et de culture marin	de caravar de caravar surface de ant plus de coument d'u	rrespondantes) nes ou plancher totale supérieur deux résidences mobiles urbanisme comme devant é nt nécessaires à la gestion res, conchylicoles, pastorale			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractic Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes as de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exha Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillement Hauteur (pour les exhaussement Aménagement d'un terrain pour ad 40 m², constituant l'habitat permanent d'unénagement d'une aire d'accueil Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace reprotégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilie à l'ouverture au public de ces espat Aménagement situé dans le périmètre Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifie Création d'un espace public Aménagement situé dans un site class	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol : ents): ents): ents): ents): ents): ents): ents de leurs utilisateurs ou d'un terrain familial des gens du voyage recever des destiné à l'accueil ou à l'information du public, loises ou milieux de des activités agricoles, de pêche et de culture marind'un site patrimonial remarquable ou dans les aborer les caractéristiques d'une voie existante	de caravar de caravar surface de ant plus de coument d'u	rrespondantes) nes ou plancher totale supérieur deux résidences mobiles urbanisme comme devant é nt nécessaires à la gestion res, conchylicoles, pastorale			
4.1 - Nature des travaux, installation Quel que soit le secteur de la comme Lotissement Remembrement réalisé par une as Terrain de camping Parc résidentiel de loisirs ou village Aménagement d'un terrain pour la Aménagement d'un parc d'attractic Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au de résidences mobiles de loisirs Contenance (nombre d'unités): Travaux d'affouillements ou d'exhat Superficie (en m²): Profondeur (pour les affouillements Hauteur (pour les exhaussement d'un terrain pour au 40 m², constituant l'habitat permanent d'unénagement d'une aire d'accueil Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace reprotégé¹: Chemin piétonnier ou objet mobilie à l'ouverture au public de ces espat Aménagement situé dans le périmètre Aménagement situé dans le périmètre Création d'une voie Travaux ayant pour effet de modifier Création d'un espace public	ements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de la sou aménagements envisagés (cochez la ou le une sociation foncière urbaine libre de de vacances pratique de sports ou de loisirs motorisés on ou d'une aire de jeux et de sports u public, dépôts de véhicules et garages collectifs ussements du sol : ents): ents): ents): ents): ents): ents): ents de leurs utilisateurs ou d'un terrain familial des gens du voyage recever des destiné à l'accueil ou à l'information du public, loises ou milieux de des activités agricoles, de pêche et de culture marind'un site patrimonial remarquable ou dans les aborer les caractéristiques d'une voie existante	de caravar de caravar surface de ant plus de coument d'u	rrespondantes) nes ou plancher totale supérieur deux résidences mobiles urbanisme comme devant é nt nécessaires à la gestion res, conchylicoles, pastorale			

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu		
4.2. À remultir neur une demande concernant un leticcomant		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²): Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur de aux constructeurs.	vra fournir un (certificat
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Oui 🗖	Non 🗖
Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🗖
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héberg Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :	ement touris	stique
Nombre maximal de personnes accueillies :		and the same
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :	and the second second second second second second	a company of many company of page of the 1998 to
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploi	tation	
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements	Oui 🗖	Non 🗖

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction						
5.1 - Architecte						
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🗹 Non 🗖						
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet						
Nom de l'architecte : Bordelais Prénom : Bernard						
Numéro : 25 Voie : Rue Nationale						
Lieu-dit : Localité : Montguyon						
Code postal: 1, 7, 2, 7, 0 BP: Cedex: Cedex:						
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 317						
Conseil Régional de : Nouvelle-Aquitaine						
Téléphone : 0, 4, 2, 9, 8, 9, 0, 5, 4, 6, ou Télécopie : ou						
Adresse électronique : b.bordelais3 @ free.fr						
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.						
Signature de l'architecte : Cachet de l'architecte :						
BORDELAIS Bernard ARCHITECTE D.P.L.G						
17270 MONTGLYON TEL: 05 46 04 29 89						
1 ET: 02 40 trd % 3 43						
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² : ☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.						
5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction Trayaux sur construction existante						
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)						
Courte description de votre projet ou de vos travaux : Le projet prévoit la construction d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant des panneaux photovoltaïques fixés sur des structures métalliques. Ces structures appelées "tables photovoltaïques" seront fixées au sol par un système de pieux battus.						
Les tables photovoltaïques seront implantées de manière à suivre la topographie du site. Le site sera clôturé sur 41 765 m². L'entrée du site se fera par un portail, via un accès existant.						
Le projet comprend l'implantation d'un point de livraison, d'un poste de transformation, d'une citerne incendie, de voiries d'exploitation et de chantier et de 2 haies paysagères. La centrale sera clôturée au moyen d'un grillage à maille soudée, d'une hauteur hors sol de 2m avec enfouissement du grillage à une profondeur de 20 cm pour éviter toute intrusion.						
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :0						

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150 m² de surface de

Plancher;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Une serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²;

28

0

0

5.3 - Informations co	mplémentaires			!		
	ogements créés : ַ เ				dont co	llectifs : டபடம்
	mbre total de loger					
Logement Locatif Soc	ial LLLLO Acc	ession Sociale (h	ors prêt à taux ze	éro) டபடம் F	Prêt à taux zéro ∟	
Autres financemen	ts:				Same, case, vibra (1886) con	ga waga sawan-rawa rawa rawa man masa kasa kasa kasa
	principale des log		_	_	_	
Occupation personnell	e (particulier) ou en	compte propre (po			Vente 🗆	Location 🔲
S'il s'agit d'une occup	ation personnelle, v	veuillez préciser :		rincipale 🔲		ence secondaire 🗆
Si le projet porte sur u	ne annexe à l'habi	tation, veuillez pr	éciser : Piscine 🗆	I Garage □	Véranda 🔲 Ab	ri de jardin 🔲
Autres annexes à l	'habitation :					comp. comp. comp. whose
Si le projet est un foye					_	
Résidence pour perso				Résidence de to		
Résidence hôtelière à	vocation sociale \Box] Résider	nce sociale 🗖	Réside	ence pour personr	ies handicapées 🗖
Autres, précisez :	magneringer night status status times times times times times times times times	agge range range to the rate of the rate of the	ander these times himse respect toppe these times these times.	TORKE THESE TERMS THE ANALYZED THESE THESE THESE		eller Albin Filler 1980s 1980s tompe Vanger 1980
	bres créées en foy				House ways famous works a fable cannot remote working of the	was read to the control of the contr
 Répartition du no 	mbre de logements	s créés selon le n	ombre de pièces	:		
1 pièce 2						
Le nombre de niv	eaux du bâtiment l	e plus élevé : au-	dessus du sol 📖	اسے ں et au-de	ssous du sol 💷 🛚	
 Indiquez si vos tra 	avaux comprennen	t notamment :			_	
Extension	Surélévation 🔲			veaux suppléme		
 Information sur la 	destination des co	nstructions future	es en cas de réali	sation au bénéfic	e d'un service put	olic ou d'intérêt
collectif: Transp	oort 🔲	Enseignemer	it et recherche 🗖		Action sociale	
Ouvrage spé	cial 🔲		Santé 🗖		Culture et loisir	
h						
5.4 - Construction per Période(s) de l'année	riodiquement dér	nontée et ré-ins	tallée	ám antán		
Periode(s) de l'année	durant laquelle (les	iquelles) la constr	uction uoit etre d	emoniee		
5.5 - Destination de	s constructions e	t tableau des su	rfaces (uniquem	ent à remplir si	votre projet de ce	onstruction est
situé dans une com R.123-9 du code de	nune couverte pa l'urhanisme dans	r un pian local d sa rédaction an	rurbanisme ou t térieure au 1er ia	anvier 2016).	tenant neu appin	quantialticle
14.120 5 44 6646 46	arbanionio dano		faces de plancher³ en m²			
	Surface existante	Surface	Surface créée par	Surface supprimée ⁶	Surface supprimée par changement de	Surface totale = (A) + (B) + (C)
Destinations	avant travaux (A)	créée⁴ (B)	changement de destination ⁵	(D)	destination5	- (D) - (E)
			(C)		(E)	
Habitation	0	0	0	0	0	0
Hébergement hôtelier	0	0	0	0	0	0
Tiebergement notoner					0	0
Bureaux	0	0	0	0	0	<u> </u>
Commerce	0	0	0	0	0	0
Artisanat ⁷	0	0	0	0	0	0
Industrie	0	15	0	0	0	15
Exploitation	0	0	0	0	0	0
agricole ou forestière			0	0	0	0
Entrepôt	0	0				
Service public ou d'intérêt collectif	0	13	0	0	0	13

Surfaces totales (m2)

0

0

28

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux d'une surf

⁴ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface resultant de la transformation d'un total find constitutif de surface de plancher (ex. d'anstormation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

			Surface de planc	her ³ en m²			
Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale: (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et	Exploitation agricole	0	0	0	0	0	0
forestière	Exploitation forestière	0	0	0	0	0	0
Habitation	Logement	0	0	0	0	0	0
	Нébergement	0	0	0	0	0	0
Commerce et activités de	Artisanat et commerce de détail	0	0	0	0	0	0
service	Restauration	0	0	0	0	0	0
	Commerce de gros	0	0	0	0	0	0
s c	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	0	0	0	0	0	0
	Hébergement hôtelier et touristique	0	0	0	0	0	0
	Cinéma	0	0	0	0	0	0
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés	0	0	0	0	0	0
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés	0	13	0	0	0	13
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale	0	0	0	0	0	0
	Salles d'art et de spec- tacles	0	0	0	0	0	0
	Équipements sportifs	0	0	0	0	0	0
	Autres équipements recevant du public	0	0	0	0	0	0
Autres	Industrie	0	15	0	0	0	15
activités des secteurs	Entrepôt	0	0	0	0	0	0
secondaire ou	Bureau	0	0	0	0	0	0
tertiaire	Centre de congrès et d'exposition	0	0	0	0	0	0
Surfaces total	es (en m²)	0	28	0	0	0	28

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{6 -} Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transfor-

mation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement	!
Nombre de places de stationnement	
·	ation du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en	dehors du terrain sur lequel est situé le projet
The contract that the contract	
Nombre de places :0	m² dont surface hâtie : 0 m²
Surface totale affectée au stationnement : 0	m², dont surface batle :
Pour les commerces et cinémas :	
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m	(¹): U
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions	Complete and the state of the s
Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vo de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un per	us renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet mis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition e	st envisagée ont été construits :
Démolition totale	
Démolition partielle	
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas	s échéant, effectués sur les constructions restantes
Nombre de logement démolis :	J
7 - Participation pour voirie et réseaux	
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie e	et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié-
taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du	demandeur
Madame Monsieur Personne morale	
Nom : Prénom	The state of the s
Adresse : Numéro : Voie :	and the state of t
Lieu-dit : Localité :	
Code postal : BP : Cedex :	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays	Division territoriale :

TORY	0/10				
8- Informations pour l'application d'une législation connexe					
Indiquez si votre projet :					
□ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) □ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) □ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)					
Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique	:				
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. ⁸ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.					
à MONTPELLIER Le: 11/09/2020	Signature du (des) demandeur(s)				
	à la mairie du lieu du projet				
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre à appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ; - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de nale du patrimoine et de l'architecture ; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet se situe dans un cœur de deux exemplaires de de l'architecture supplémentaires de l'architecture supplémentair	d'un site patrimonial remarquable ou se voit , un site inscrit ou une réserve naturelle ; e dérogation auprès de la commission régio- de parc national ;				

tation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : 🖵

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : - vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; - vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :	!
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je cer d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du	tifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière 1 projet architectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées
Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concep 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des p paysager et environnemental.	teur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 aoû
Signature du demandeur :	Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes solicitées
ufarmation à romplir par la professionnel colligité:	
nformation à remplir par le professionnel sollicité: /ous êtes un : 🛘 architecte 🚨 paysagiste-concepteur	
	Prénom :
luméro : Voie :	
ieu-dit : Localité :	
ode postal : LILILI BP : LILILI Cedex : LILI	
éléphone :	
dresse électronique :	
Pour les architectes uniquement :	
od'inscription sur le tableau de l'ordre :	
Conseil régional de :	

Références cadastrales : fiche complémentaire
Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe: _0_0_0_ Section: _C Numéro: _2_5_8 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 34.380
Préfixe : _000_ Section : _C Numéro : _259 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 3.890
Préfixe : _0_0_0_ Section : _C Numéro : _2_6_0 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1.375
Préfixe : _0_0_0_0 Section : _C Numéro : _2_6_1 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _2.850
Préfixe : [0][0] Section : [C][] Numéro : [2][6][2][] Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 6.350
Préfixe: 0,0,0 Section: C, Numéro: 2,6,7, Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 3.320
Préfixe: _0_0_0_ Section: _C Numéro: _2_6_8 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²): 7.480
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) : 59 645



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers : Nombre d'exemplaires Pièce à fournir 1 exemplaire par dossier PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme] + 5 exemplaires supplémentaires 1 exemplaire par dossier PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de + 5 exemplaires supplémentaires l'urbanisme] PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires l'urbanisme] PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier 1 exemplaire par dossier PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction 1 exemplaire par dossier dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]2 1 exemplaire par dossier PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]2 PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]2

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaura rieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	ion immobilière ou à l'int
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaura mmeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmèti remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	tion immobilière ou sur t e d'un site patrimonial
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandes ultérieurement.

	Cadro rèse	rvē à la mair	e du liou :	du projet
PC ou PA	065 Dpt	Commune S	20 Année	0,0022 N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou c Surface taxable créée des locaux clos et c Surface taxable démolie de la (ou des) co	être obligatoirement renseignées, que les construction(s), hormis les surfaces de stationverts (2 bis) à usage de stationnement : instruction(s) :	ationnement clos	es et couvertes (2bis):.	∠8 _{m²} 0 _{m²}
	ns et tableau des surfaces taxables	(1)		
1.2.1 - Creation de locaux destiné Dont :	s á l'habitation	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	0	0	0
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)	0	0	0
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)	0	0	0
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)	0	0	0
Locaux à usage d'habitation secondair		0	0	0
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé		0	0
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS	ration.	0	0
et loars almoxes (2)	Bénéficiant d'autres prêts aidés		0	0
Nombre total de logements créés		0		
couvert. Pour la réalisation de ces travaux, b Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exi	· ·	?	tte habitation ou d'u	
Quelle est la surface taxable démo	ie?			
1.23 – Création ou extension de	locaux non destinés à l'habitation			
		Nombre cr	éé Surfaces créée (1) hormis les su faces de station nement closes couvertes (2 bi	ur- créées pour le stationnement et clos et couvert
Nombre de commerces de détail de	ont la surface de vente est inférieure à	0		
400 m² (9) Total des surfaces créées, y comp	rie los surfaços anneves		0	0
Locaux industriels et artisanaux ai			28	0
	'article L. 6323-3 du code de la santé ¡	oublique	0	0
	d'une exploitation commerciale et non ou		0	0



ANNEXE Bordereau de dépôt des pièces jointes Iorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vo	tre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments hist	oriques :
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments h	istoriques :
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	tre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou uments historiques :	dans les abords des
	A8. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

		7		
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)	· O	0		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)	0	0		
Contracts to printed and the contract of the c	Surfaces	créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)				
1.3 – Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :0				
Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :0_ m²				
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :0				
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :0				
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :0				
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :				
1.4 - Redevance d'archéologie préventive :				
Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ? Oui ☐ Non ☑				
1.5 – Cas particuliers	tion dos Dioques sa	aturale		
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Préventechnologiques ou miniers ? Oui Non Non				
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiqu	ies ou inscrit à l'inve	entaire		
des monuments historiques ? Oui \(\bigcap \) Non \(\bigcap \)				
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)				
	a commune où vou:	s construisez.		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de l				
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de l Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui Non		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de l Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière :	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui Non m².		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de l Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière :	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui Non m²		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de l Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui Non n²m²m²		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en main destinées)	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 	Oui Non n²		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de l Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 	Oui Non		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière :	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 	Oui Non n²		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en main destinées)	de densité (15) ? sité, indiquez ici :	Oui Non n²m²		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière :	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) : date : Nombre à	Oui Non M²		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa	de densité (15) ? sité, indiquez ici : 2) (17) : date : Nombre à tre terrain est un lot	Oui Non Mon Mon Mon Mon Mon Mon Mon Mon Mon M		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18) indiquez sa Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le la certificat fourni par le la certificat	Nombre à tre terrain est un lot	Oui Non March N		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa 3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet : Pièces Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vo	Nombre à tre terrain est un lot us avez bénéficié d'u	Oui Non Mon Mon Mon Mon Mon Mon Mon Mon Mon M		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18) indiquez sa Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme de la certificat fourni par le la certificat fourni par le la certificat	Nombre à tre terrain est un lot us avez bénéficié d'u	Oui Non Mar. M2. M2. M2 M3		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minima Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière :	Nombre atre terrain est un lot 1 exemples 1 exemples	Oui Non Manage Non Ma		
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de dens La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : La valeur du m² de terrain nu et libre : Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votres projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votres projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votres projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votres projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votres projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous les votres projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil m	Nombre atre terrain est un lot 1 exemp d'archéologie préve	Oui Non Manage Non Ma		

18/18 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables Nombre d'exemplaires Pièces à fournir Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas : 1 exemplaire par dossier F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif) F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 1 exemplaire par dossier 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme : F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des 1 exemplaire par dossier travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba-1 exemplaire par dossier Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme : F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre 1 exemplaire par dossier F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation 1 exemplaire par dossier des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19): F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation 1 exemplaire par dossier d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003 5 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante), pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables) Si à échéance de vos taxes vous n'habit^ez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception Nouvelle adresse : Numéro : Voie : Localité : Lieu-dit : Code postal : ______BP : _____Cedex : _____ Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : ______ Division territoriale : _____ Date Nom et Signature du déclarant

PC 148 20 00002

	Nombre d'exemplaires à fournir
vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme,	selon les cas :
F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article	1 exemplaire par dossier
206 1 bis 1er alinéa du code géneral des impôts i votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exc	onération prévue à
article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme : F6 L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des	1 exemplaire par dossier
travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme) i votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéfici	er de l'exonération prévue à
article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme : F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urba-	1 exemplaire par dossier
nisme) i vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un	sinistre et que vous pense:
énéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8 du cude de l'orbanisme.	1 exemplaire par dossie
En cas de sinistre l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation	1 exemplaire par dossie
des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'a	
atrimoine (19): F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archeologie préventive au titre de la realisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1° août 2003	1 overmelaire par dossie
formations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt ibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'imposition	ns plus favorables)
i à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autori adresse d'envoi des titres de perception ouvelle adresse : Numéro : Voie :	and residence a residence to have a high a significant system of the state of the s
ouvelle adresse : Numéro : Voie : Localité :	and residence a residence to have a high a significant system of the state of the s
i à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autori adresse d'envoi des titres de perception ouvelle adresse : Numéro : Voie : eu-dit : Localité : ode postal : BP : Cedex : Division territoria	
ouvelle adresse : Numéro : Voie : Localité :	
ouvelle adresse : Numéro : Voie :	

